

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal.

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal lors de la séance du 21 novembre 2022 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 50, rue Eleanor**

Cette demande de démolition consiste à démolir complètement l'unité d'habitation unifamiliale située au 50, rue Eleanor dans la zone H-18, à Otterburn Park.

Une nouvelle unité d'habitation unifamiliale isolée sera reconstruite sur ce lot, si la démolition est autorisée pour la maison existante.

La maison a une date de construction de 1925. À la suite des recommandations du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition qui seront faites au conseil municipal et à la décision qui sera rendue par le conseil municipal, le dossier sera transmis au Ministère de la Culture et des Communications.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de Cloé Deschênes, directrice du Service de l'urbanisme, par courriel au cdeschenes@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 24 OCTOBRE 2022

Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 24 octobre 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière

